



Présentation du Blog du droit foncier et de sa différence avec le droit immobilier

Commentaire article publié le 26/08/2023, vu 644 fois, Auteur : [Actualité du droit du Foncier et de l'immobilier](#)

Explication du fonctionnement du blog . Premier billet qui ouvre le fonctionnement de ce blog que je développerais plus en avant plus tard.

Chers lecteurs,

Je suis ravi de vous accueillir sur ce blog, dédié au droit foncier, une spécialisation cruciale du droit civil. Aujourd'hui, je souhaite aborder les fondamentaux du droit foncier, ses divergences avec le droit civil général, et enfin, je vous parlerai de la nature de ce blog, qui traitera des difficultés que je rencontre régulièrement dans ma pratique du droit foncier.

Le droit foncier concerne principalement la propriété et l'utilisation des terres et des bâtiments. Il englobe une variété de questions, telles que la propriété, la location, les servitudes, les hypothèques, et d'autres formes de sûreté, ainsi que la planification et l'aménagement du territoire. En comparaison, le droit civil est un domaine vaste et englobant qui couvre de nombreux aspects de la vie quotidienne, y compris les contrats, la responsabilité délictuelle, les questions familiales, et bien plus encore.

En France, le Code civil est la pierre angulaire du droit foncier. Par exemple, le Livre II du Code civil traite des biens et des différentes modifications de la propriété, incluant des dispositions relatives à la propriété, aux servitudes, aux successions, et d'autres questions pertinentes. L'article 544 du Code civil, par exemple, énonce le droit de propriété comme "le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements". Cela met en lumière le principe fondamental de la propriété dans le droit français, tout en soulignant que l'utilisation de la propriété est soumise à des restrictions légales.

Enfin, je souhaite vous parler de ce blog. Mon intention est de partager mes expériences et mes connaissances dans le domaine du droit foncier, en abordant les problèmes que je rencontre fréquemment dans ma pratique quotidienne. Des questions complexes liées à l'identification des propriétaires légaux d'un bien, à la résolution des litiges fonciers, ou à la mise en œuvre des réglementations d'aménagement du territoire sont monnaie courante. De plus, les questions relatives aux servitudes, aux hypothèques et aux autres formes de sûreté sont également des

sujets récurrents. Mon objectif est d'aider les autres professionnels du droit et toute personne intéressée par le droit foncier à mieux comprendre ces questions et à trouver des solutions aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Je vous remercie pour votre intérêt et je suis impatient de partager davantage avec vous dans les futurs billets.